

<p style="text-align: center;">Compte-rendu du Comité syndical du 26 février 2010 A 14h30 à Caniac-du-Causse</p>
--

PRÉSENTS : M. MARTIGNAC, Conseillère Régionale, E. LALANDE, Conseiller Régional, G. MIQUEL, Président du Conseil Général du Lot, S. DESPEYROUX, Conseiller Général du canton de Livernon, M. VERDIER, Conseiller Général du canton de Gramat, G. GARY, Conseiller Général du canton de Lauzès, J. POUGET, Conseiller Général du canton de Lalbenque, R. GLEIZES, représentant de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque, V. MARTIN, Président de la Communauté de Communes du Pays de Padirac, F. SIRDEY, représentant de la Communauté de Communes Lot/Célé, R. MAGNE, représentant de la Communauté de Communes Lot/Célé, H. GRATIAS, représentant de la Communauté de Communes Vallée et Causse, J. RAVAUD, Président de la Communauté de Communes Vallée et Causse, A. VERMANDE, Président de la Communauté de Communes du Pays de Gramat, R. PUECH, représentant de la Communauté de Communes du Pays de Gramat, L.G. FOISSAC, représentant de la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat, J.P. SABRAZAT, Maire de Caniac-du-Causse, C. MEJECAZE, Maire de Fontanes-du-Causse, B. ESCAPOULADE, Maire de Carluçet, E. LAGARRIGUE, représentant de la Commune de Lacave, M. GUICHOT, représentant de la Commune de Thémynes, P. BURG, Maire de Bach, C. MOLESIN, représentante de la Commune d'Escamps, J. AUDOUIN, représentant de la Commune de Sénailac-Lauzès, J. LAFON, Maire d'Assier, J-L. DEHAINAULT, représentant de la Commune de Concots, J-P. CALMON, représentant de la Commune de Sonac, J-P. MIGNAT, représentant de la commune de Marcihac sur Célé, D. WATTIER, Maire de Rignac, R. BARGUES, Maire de Valroufié, D. ANGELIBERT, représentant de la Commune de le Bastit, Y. COUYBES représentante de la Commune de Gréalou, L. MOLINIE, représentant SEM , J-P. SAULIERE, représentant CMA, F. NADAL, Référent Territorial DDT, C. CONTEAU, adjoint au Directeur du Parc naturel régional, C. BALMETTE, Responsable de la gestion administrative et financière, J. TREMOULET, Responsable du pôle Eau et Service Assainissement non collectif ,N. BRUNET, Responsable du pôle Culture, éducation au territoire et vie associative, F. DAVAL, Chargé de Mission SIG-Informatique.

EXCUSÉS : M. MALVY, Président du Conseil Régional , M. Le Préfet du Lot , J. MILHAU, Sénateur, D. ORLIAC, Députée, J-J. RAFFY, Conseiller Général du canton de Cajarc , F. MERCADIER, représentant de la Commune de Limogne, B. ROUELLE, représentante de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque, G. AMIGUES, Conseiller Général du canton de Limogne, D. COMTE, Conseillère Régionale donne pouvoir à M. VERDIER, J-J. RAFFY, Conseiller Général, donne pouvoir à L.G. FOISSAC, R. DESCHAMPS, Maire de Bouziès, donne pouvoir à R. MAGNE, J-C. PUJOLS, Président du CVA, J-L. OBEREINER, Président du CSP, Th. CHARDARD, Président de la CCI, Y. RECOURT, Représentant de la CCI, D. CHAMAYOU, ARPE,

Le Vice-Président Délégué ouvre la séance et remercie l'ensemble des membres présents. Il rappelle également que ce Comité syndical traitera principalement des Comptes Administratifs et des Budgets du Parc et du SPANC.

Rapport n°1 : Compte Administratif 2009 du Budget Principal du Parc

Le compte administratif 2009 dégage un excédent de 567 748,19 € pour la section de fonctionnement et 131 933,38 € pour la section d'investissement.

Mr Martin Vincent est surpris par l'écart entre les prévisions des dépenses et les dépenses réelles d'où la difficulté de savoir si le budget est réellement exécuté. Il constate également que l'excédent de fonctionnement diminue en 2009.

Serge Despeyroux précise que ce budget est sincère et que nous sommes à l'articulation des deux chartes et dans une situation bien particulière.

Jacques Pouget précise que nous sommes en fin de mandature et que dans la nouvelle charte il conviendra de travailler sur le siège administratif du Parc. Le Parc ne prélève pas l'impôt et il est donc préférable d'avoir de la trésorerie. D'autre part, un programme d'actions doit être mis en place.

Le Comité Syndical valide à l'unanimité, moins une abstention le compte administratif 2009 du budget Principal du Parc.

Rapport n°2 : vote du Budget Primitif Principal 2010 du Parc naturel régional

Ce budget comprend, d'une part, le budget « statuaire » et d'autre part le budget « actions ». Le budget statuaire s'élève à 2 020 665 € en section de fonctionnement et 157 583 € en section d'investissement pour les recettes et 87 861 € pour les dépenses.

Le budget actions s'élève à 867 359 € en section defonctionnement.

L. Georges Foissac précise que ce Budget a été examiné par les Vice-Présidents du Parc et qu'il a été fait dans une situation particulière. Ce budget sera repris dès la mise en place des nouvelles instances : il rend les choses possibles comme le siège administratif du Parc, un programme d'actions et de terminer la révision de la charte dans de bonnes conditions.

Roland Puech demande des précisions sur l'affectation des 60 000 € à l'article 617.

Jacques Ravaud précise aujourd'hui la difficulté de faire fonctionner une maison du Parc dans le concept défini précédemment avec des coûts de fonctionnement très élevés et qu'il est préférable de faire des maisons éclatées du Parc qui mailleront le territoire et ceux à partir des Offices de Tourisme existants.

Roland Puech indique que le Parc conduit beaucoup d'actions sur la promotion et le tourisme mais peu d'actions tangibles sur le Parc.

Jacques Pouget rappelle que le Parc n'est pas maître d'ouvrage.

Jacques Ravaud : le Parc a initié et maintenant les Communautés de Communes doivent prendre le relais.

Chantal Mejecaze rappelle qu'il y a un budget action et que de nombreuses réunions publiques ont eut lieu dans le cadre de la révision de la charte.

Gérard Miquel indique qu'il faut donner une lisibilité, aux actions du Parc et il faut des actions fortes qui permettent de rendre lisible le Parc. En ce qui concerne Natura 2000, il faudrait faire un bilan détaillé des retombées pour les agriculteurs. Il relate également le

problème du renouvellement des chefs d'exploitations et l'agrandissement des exploitations existantes.

Jacques Ravaud précise que Natura 2000 n'est pas très bien perçue dans la vallée du Célé car ressenti comme contraignant.

Gérard Miquel rappelle que sur Natura 2000 il ne faut pas geler toutes activités. Face à l'importance de la déprise agricole, qui va entretenir l'espace s'il n'y a plus d'agriculteurs ? Par ailleurs, les exploitations grossissent trop vite et les agriculteurs n'ont plus le temps de les entretenir.

Serge Despeyroux rappelle qu'au départ, les agriculteurs n'étaient pas favorables à Natura 2000. Lors des débats publics organisés par le Parc, les principales idées retenues sont : la qualité de l'eau, la présence d'acteurs ruraux, les produits de qualité, l'emploi durable. Le Parc pourrait organiser des assises générales de l'agriculture.

Gérard Miquel pose le problème du parcellaire et le risque d'incendie dans certains secteurs. Il faudrait faire évoluer la législation.

Henri Gratias soulève le problème des terrains qui sont situés autour des parcelles Natura 2000. Il faudrait relancer les CTE.

Gérard Miquel précise que le projet de plaquette sur les loisirs motorisés devra être réalisé en collaboration avec le Conseil Général.

En ce qui concerne le personnel du Parc, **L. Georges Foissac** apporte des précisions sur le retour de François Orliac. En effet, François Orliac, ancien Directeur du Parc a été placé en détachement depuis le 14 mars 2005 pour une période de 5 ans auprès de l'Association ASTERS. Il est fonctionnaire de la Fonction Publique Territoriale et avait pu bénéficier de cette disposition. Il nous a fait savoir qu'il ne souhaitait pas renouveler le détachement auprès d'ASTERS et qu'il souhaite réintégrer le Parc. Pour permettre sa réintégration, il est proposé à François Orliac le poste de Responsable de l'Urbanisme et de l'Habitat.

Il précise que pour le poste de chargé de mission plan d'interprétation des patrimoines et signalétique locale : il est inscrit au tableau des effectifs des emplois pour 2010, mais rien n'est arrêté à ce jour.

Jacques Ravaud et Serge Despeyroux insistent sur la nécessité d'avoir un chargé de mission Urbanisme Habitat.

Gérard Miquel précise qu'au niveau du tourisme, il faut avoir une coordination forte notamment avec l'ADT.

Concernant le SPANC, le Parc a un rôle moteur, d'initiateur, mais son rôle n'est pas de gérer un SPANC éternellement: c'est plutôt le rôle des Communautés de Communes.

Le programme d'actions prévisionnel 2010 :

Vincent Martin précise que les actions sont pluriannuelles et qu'il est très difficile de s'y retrouver.

Gérard Miquel rappelle le travail d'étude important menée sur l'hydrogéologie des Causses, qui est pour lui une bonne action Parc. En ce qui concerne la restauration du petit patrimoine, il propose que l'on fasse appel à l'équipe d'insertion du Conseil Général, compte-tenu que le Parc n'a plus sa propre équipe.

René Gleizes précise que l'on intervient sur le patrimoine communal mais qu'il faudrait aussi intervenir sur le patrimoine privé, via une convention par exemple.

Le Comité syndical valide à l'unanimité, moins une abstention, le budget primitif principal 2010.

Rapport n° 3 : vote du Compte Administratif 2009 Budget du SPANC du Parc naturel régional

Le compte administratif 2009 du SPANC dégage un excédent de 96 931,6306 € pour la section de fonctionnement et un excédent de 16 072,21 € pour la section d'investissement.

Gérard Miquel s'interroge sur cet excédent de fonctionnement.

Le Comité Syndical valide à l'unanimité, le compte administratif 2009 du budget SPANC du Parc.

Rapport n°4 : vote du Budget Primitif 2010 du SPANC du Parc naturel régional

Le budget 2010 du SPANC s'élève à 227 151 € en section de fonctionnement et à 29 914 € en section d'investissement pour les recettes.

Chantal Mejecaze relate le bilan de la commission SPANC qui s'est tenue le 11 février 2010. Il en ressort que l'on doit passer à une redevance après service rendu et ne pas poursuivre la facturation annuelle. Le montant de la redevance reste inchangé à 60 €.

6 communes souhaitent quitter le SPANC du Parc car elles ont rejoint des Communautés de Communes qui ont déjà la compétence SPANC. Mais un engagement moral a été discuté afin qu'elles restent au SPANC du Parc jusqu'à sa dissolution afin de ne pas déséquilibrer le service.

Gérard Miquel : le SPANC doit être repris par les Communautés de Communes et il faut organiser ce passage.

Vincent Martin s'interroge sur les 6 personnes en poste actuellement. Les Communautés de Communes auront-elles les moyens de reprendre les 6 personnes. Il constate qu'en 2010, le contrôle des installations diminue et que, peut-être, il faut intervenir au niveau du personnel dès cette année.

Le Comité Syndical valide à l'unanimité, le budget primitif 2010 du SPANC.

Rapport n°5 : bilan 2009 et Perspectives du SPANC

Chantal Mejecaze présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service ainsi que le règlement du service.

Par ailleurs, le SPANC pourrait aider les SPANC voisins, qui ne possédant qu'un technicien, peuvent être amenés à avoir des difficultés pour assurer auprès des usagers la continuité de leur service. L'intervention sur les territoires voisins des agents du SPANC du Parc pourrait se faire au travers d'une convention avec une participation aux frais engendrés pour notre service à la charge de la collectivité bénéficiaire. Nous avons été déjà sollicités par la Communauté de Commune de Souillac.

Le Comité syndical valide le rapport annuel, le règlement du service ainsi que la convention relative au remplacement de techniciens.

Rapport n°6 : soutenir les modes de production favorables à la biodiversité sur les corridors écologiques – Mesures Agroenvironnementales TERRitorialisées MATER, à l'attention des agriculteurs.

Chantal Mejecaze présente le projet mené dans le cadre du programme LEADER du Groupe d'Action Locale BOURIANE – CAUSSES DU QUERCY.

Le GAL souhaite mettre en oeuvre une action dans des secteurs très ciblés ayant une fonction de corridors écologiques, sur des parcelles de landes calcicoles, de pelouses sèches et de prairies naturelles de fonds de vallées encore exploitées mais dont l'abandon serait très préjudiciable à la biodiversité.

L'objectif du projet est de proposer des mesures agri-environnementales qui amènent les exploitations à améliorer leurs pratiques agricoles, afin de favoriser le maintien de la biodiversité locale, en particulier dans ces zones de corridor, fondamentales pour la circulation des espèces et leur renouvellement.

Un comité de pilotage spécifique est proposé afin de préparer l'action. Il est composé des services techniques du GAL, de l'ADASEA, de la Chambre d'Agriculture, du Conseil Général d'une part, et de professionnels agricoles d'autre part.

Les bénéficiaires de la mesure seront les agriculteurs qui entretiennent des terrains dans les secteurs proposés par le comité de pilotage et validés par le comité de programmation. Des engagements leur seront proposés, sur une durée de 4 à 5 ans, co-financés par le Conseil Général du Lot et le FEADER (instruction de ce projet en cours par le Conseil Général du Lot).

Il est proposé que l'ADASEA du Lot assure l'organisation, la préparation et l'animation proprement dite des réunions des groupes de travail. Il y aura un groupe de travail par zone prioritaire retenue. Chaque groupe de travail sera chargé de faire des propositions au comité de pilotage.

Les naturalistes (Chargé de mission Patrimoine naturel du Parc naturel régional et prestataire extérieur pour le Pays Bourian) seront en outre chargés de présenter :

- la notion de corridor écologique,
- les espèces et habitats d'intérêt patrimonial qui tireront bénéfice de ce programme de gestion conservatoire
- les priorités et les mesures particulières à prendre pour la gestion des habitats et espèces identifiés.

Un diagnostic écopastoral (co-réalisé par les naturalistes et les techniciens de la chambre d'agriculture) sera rendu par exploitation agricole, à l'issue de l'ensemble des diagnostics de terrain. Les recommandations du diagnostic écologique et pastoral permettront de choisir la mesure la plus adaptée au maintien de l'habitat et des espèces patrimoniales associées sur la parcelle.

Montage financier :

L'opération sera scindée en deux volets. 1 volet animation et 1 volet contractualisation. Ces deux volets seront financés comme suit :

Volet 1 : animation du projet sur le territoire du Parc

Dépenses liées à l'animation (sur le territoire du Parc)	Jours	Coûts en €
Prestation ADASEA comprenant la réalisation du Projet Agro-Environnemental (PAE), la préparation et l'animation des groupes de travail, la préparation et l'animation des comités de Pilotage	6,5 jours X 400€	2 600 €
Prestation ADASEA : coordination, préparation des diagnostics éco-pastoraux, finalisation des dossiers MATER	12 jours X 400€	4 800 €
Animation-coordination- participation aux groupes de travail – diagnostics écologiques (PNR)	45 jours X 159 €	7 155 €
Chambre d'Agriculture du Lot : diagnostics pastoraux	9 jours X 400 €	3 600 €
	TOTAL	18 155 €

Le Syndicat mixte du Pays Bourian assure l'animation du projet sur son territoire, en coordination étroite avec les services du Parc, et sollicite également l'ADASEA et la Chambre d'Agriculture en tant que prestataires.

Plan de financement dépenses liées à l'animation sur le territoire du Parc:

	Europe	Autofinancement Parc	TOTAL €
€	9985,25 € FEADER sollicité	8169,75 €	18 155 €
%	55 %	45 %	

Volet 2 : contractualisation des agriculteurs sur le territoire du GAL (Parc et Pays Bourrian)

Estimation des dépenses liées aux contractualisations MATER :	Coûts en €
24 contractualisations MATER X 1875 €/an (en moyenne) X 5 ans	225 000 €

Plan de financement :

	Europe FEADER	Conseil Général	TOTAL
€	123 750 € sollicité	101 250 € sollicité	225 000 €
%	55 %	45 %	100 %

Gérard Miquel précise que l'engagement du Conseil Général du Lot ne porte que sur un an.

Le Comité syndical valide le projet présenté et autorise le Vice-Président délégué à solliciter le financement auprès du programme LEADER pour l'animation de cette action sur le territoire du Parc.

Rapport n°7 : Modification du plan de financement – programme de sensibilisation et d'information à destination des acteurs du Parc naturel régional des Causses du Quercy (« ateliers du développement durable ») 2010/2012

Le programme prévisionnel de sensibilisation et d'information à destination des acteurs du Parc naturel régional des Causses du Quercy 2010/2012, présenté lors du Bureau syndical du 2 février 2010 doit faire l'objet d'une modification du budget prévisionnel et du plan de financement. Celle-ci concerne le coût de journée de la chargée de mission « tourisme durable » et les taux de participation de l'Europe et de la Région Midi-Pyrénées.

Budget prévisionnel initial

- Interventions prestataires extérieurs (préparation et animation des ateliers) :	25 750 €
- Voyages d'étude :	9 000 €
- Communication :	3 000 €
- Coordination du programme (72 jours x 200 €) :	14 400 €
	52 150 €

Nouveau budget prévisionnel

- Interventions prestataires extérieurs (préparation et animation des ateliers) :	25 750 €
- Voyages d'étude :	9 000 €
- Communication :	3 000 €
- Coordination du programme (72 jours x 223 €) :	16 056 €
	53 806 €

Plan de financement initial

	Europe (Feder)	Région Midi-Pyrénées	Auto financement Parc	TOTAL
€	22 946 €	18 774 €	10 430 €	52 150 €
%	44 %	36 %	20 %	100 %

Nouveau plan de financement

	Europe (Feder)	Région Midi-Pyrénées	Auto financement Parc	TOTAL
€	21 522 €	21 522 €	10 762 €	53 806 €
%	40 %	40 %	20 %	100 %

Le Comité syndical accepte ces modifications et autorise le Vice-Président délégué à solliciter le financement auprès de l'Union Européenne (FEDER) et du Conseil régional de Midi-Pyrénées.